



Infiltration d'eau suite à réparation avec décennale

Par **Brice69**, le **16/02/2010** à **20:05**

Bonjour,
Nous avons fait construire une maison en 1992.
En 2000, nous avons fait intervenir l'assurance décennale car nous avons un problème d'infiltration dans la salle de bain : la baignoire n'étant pas calée correctement, elle s'affaisse et décolle très régulièrement les joints en silicone.
Du coup, l'eau s'infiltré et les plaques de placo-plâtre s'imbibe d'eau derrière le carrelage.
L'expert de la décennale a juste fait changer les carreaux qui se décollaient à cause de l'humidité.
Nous avons donc accepté les travaux "sous réserve que la réparation suffise".
Aujourd'hui, la fuite a continué et le placo-plâtre infiltré a gonflé.
Nous sommes bien évidemment plus couverts par la décennale.
Est-il possible de se retourner vers l'assurance de la décennale ? Y-a-t'il des textes de loi qui peuvent appuyer notre demande ?
Dans l'attente de vos réponses, merci à vous !

Par **aie mac**, le **16/02/2010** à **23:11**

déjà fait ;-)